

FFDM
FFPM



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES PÊCHEURS
EN MER



FFDM
FFPM

Fédération Française des Pêcheurs en Mer

Comité Régional Paca



6ème NATIONAL BATEAU * FFPM

HYERES - 83
du 17 au 19 mai 2024



Club de Pêche Sportive Hyères

6^{ème} National Bateau



BASE NAUTIQUE DU PORT DE HYERES
Quai du Dr. ROBIN
83400 - HYERES

SOMMAIRE

- Le mot du Président National
- Le mot du responsable de la Commission Nationale Bateau FFPM
- Programme
- Le mot du Président du Comité Régional PACA de la FFPM
- Prestations fournies
- Le mot du Président du C.P.S.H.
- Bulletin d'engagement
- Bateaux d'entraînement
- Inscription repas de midi
- Inscription repas de clôture
- Zone de pêche
- Poissons dans la zone de Pêche
- Recommandations
- Fiche technique
- Pêcheurs évitez les erreurs
- Liste des hébergements



Le mot du Président National FFPM

C'est avec un immense plaisir que la Fédération Française des Pêcheurs en Mer confie cette année l'organisation du championnat National de pêche en bateau au CPSHYERES

Mais c'est aussi un nouveau challenge pour le nouveau président du CPSH, Claude PEYTRAL, qui sous l'œil protecteur de notre ami Gérard CROSETTI, qui n'est plus à présenter, que le staff Hyérois a entrepris l'organisation de cette épreuve phare du calendrier de la FFPM.

L'élaboration d'une telle compétition, nécessite un véritable savoir-faire en matière d'organisation, le CPSH a démontré durant de nombreuses années, au travers d'événements plus que prestigieux, que l'on pouvait compter sur lui, les yeux fermés.

Normalement, de nombreux compétiteurs s'aligneront au départ de ce championnat national, l'équipe du CPSH les attend.

Un grand merci aux bénévoles et aux bateaux taxis qui participeront à relever et à réussir ce challenge

Un grand merci également à Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire de cette magnifique commune de Hyères les Palmiers, ainsi que pour l'aide logistique apportée au CPSH.

Alors bon vent à tous et que le meilleur gagne.

Gérard PERODDI

Président National FFPM



Le mot des responsables de la commission Nationale FFPM de Pêche en bateau

Amis pêcheurs bonjour,

Nous avons la chance de nous retrouver dans un site magnifique sous le soleil de la méditerranée, dans une baie entourée de ses îles d'or, ne manquez pas l'occasion de participer à ce championnat national bateau, organisé par notre ami: Claude PEYTRAL, nouvellement élu à la présidence du club de pêche sportive HYERES.

Secondé par notre ami Gérard CROSSETTI, nous sommes sûr qu'ils vont tout mettre en œuvre pour que ce soit une réussite cette compétition fera encore briller la FFPM au niveau national, sachons l'honorer et prouvons que nous sommes une grande famille.

Nous vous donnons rendez-vous pour le week-end de la pentecôte (les 18, 19 et 20) mai à HYERES pour passer un grand moment de plaisir, et de convivialité avec toute l'équipe du CPSH comme ils savent si bien le faire.

Nous remercions par avance toutes les instances locales, tous les bénévoles et bien sûr la FFPM qui sauront finaliser ce concours de pêche national.

Régalez-vous et que vive la pêche de loisir.

Il est où le bonheur, il est là avec la FFPM

Caroline HOUNIEU & Gilbert COURMES
*Responsables de la commission Nationale
de Pêche en Bateau*



Club de Pêche Sportive Hyères

6^{ème} National Bateau



BASE NAUTIQUE DU PORT DE HYERES
Quai du Dr. ROBIN
83400 - HYERES

PROGRAMME

VENDREDI 17 MAI :

- 07h00 Accueil des Pêcheurs pour les entrainements
- 07h10 Embarquement des Pêcheurs
- 08h00 Début de pêche
- 12h00 Fin de pêche
- 14h00 Accueil et inscription des participants (Base Nautique) contrôle des licences
- 16h00 Tirage au sort pour les deux manches et tirage au sort des commissaires
- 18h00 Réunion des Skippers
- 19h30 Apéritif d'honneur

SAMEDI 18 MAI :

- 06h00 Accueil des concurrents et skippers/ café, viennoiseries
- 06h30 Distribution des appâts, des sacs et fiches commissaires
- 07h00 Départ des bateaux pour la zone de pêche
- 07h30 Début de pêche
- 10h00 Pause
- 10h15 Reprise de la pêche
- 12h45 Fin de pêche
- 13h15 Début de la pesée
- 16h30 Affichage des résultats 1ere manche

DIMANCHE 19 MAI

- 06H00 Accueil des concurrents et skippers/ café, viennoiseries
- 06h30 Distributions des appâts, des sacs et fiches commissaires
- 07h00 Départ des bateaux pour la zone de pêche
- 07h30 Début de pêche
- 10h00 Pause
- 10h15 Reprise de la pêche
- 12h45 Fin de pêche
- 13h15 Début de la pesée
- 16h30 Affichage des résultats 2ème manche
- 19h00 Proclamation des Résultats/ remise des prix/ Apéritif et repas de clôture



Roger ALBERTO

Président du Comité Régional Paca de la FFPM

La saison des compétitions de pêche s'ouvrira cette année par le sixième National de pêche « Bateau » de la FFPM organisé par les équipes du Club de Pêche Sportive de Hyères (CPSH) et son nouveau Président M. Claude PEYTRAL, le weekend de Pentecôte (du 17 au 19 mai 2024).

Je compte sur le plus grand nombre d'entre-nous pour que ce championnat convivial soit, comme d'habitude, une réussite avec les meilleures conditions météo et en espérant que le poisson, principal acteur, soit au rendez-vous.

Alors, n'hésitez pas pour vous inscrire rapidement !
Sans vous, rien n'est possible...

Amicalement,
Roger Alberto



Club de Pêche Sportive Hyères

6^{ème} National Bateau



BASE NAUTIQUE DU PORT DE HYERES
Quai du Dr. ROBIN
83400 - HYERES

PRESTATION & INSCRIPTION

CHAMPIONNAT NATIONAL BATEAU

90 € / Pêcheur

Vendredi 17 Mai

- *Un sac de bienvenue*
- *Apéritif d'honneur*

Samedi 18 Mai

- *Café / Viennoiseries*
- *Fourniture des appâts*

Dimanche 19 Mai

- *Café / Viennoiseries*
- *Les Appâts*
- *Apéritif le soir*



Claude PEYTRAL

Président du Club de Pêche Sportive de Hyères

Bonjour à toutes et tous,

Le Club de pêche Sportive de Hyères est très heureux et fier de vous recevoir dans sa belle ville à l'occasion de ce 6ème National Bateaux.

En tant que nouveau Président et avec toute mon équipe, nous souhaitons que ces journées de compétition entre amis pêcheurs restent avant tout très conviviales.

Toute l'équipe du C.P.S.H. a fait le maximum pour organiser ce concours dans cette magnifique rade de Hyères et ses îles d'or qui nous l'espérons sera une grande réussite et vous laissera un excellent souvenir de votre séjour.

Avec mon équipe nous remercions tous les organismes publics et tous les sponsors privés qui nous ont permis de mettre en place cette belle manifestation.

Un grand merci également à notre Président de la Fédération Française de Pêche en Mer, Gérard PERODDI de nous donner la possibilité de réaliser cette belle rencontre sportive.

Amis pêcheurs, soyez les bienvenus pour notre plus grand plaisir, nous vous attendons nombreux afin que ces journées de pêche soient une très belle réussite compétitive et amicale.

Pdt. Du GPS Hyères
Claude PEYTRAL



Club de Pêche Sportive Hyères

6^{ème} National Bateau



BASE NAUTIQUE DU PORT DE HYERES
Quai du Dr. ROBIN
83400 - HYERES

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Organisé par le Club de Pêche Sportive d'Hyères

Comité :

Club :

Adresse Club :

Tél :

Email :

Identité du Pêcheur

Nom / Prénom :

Adresse :

Date de Naissance :

Taille pour les T-shirts : **M L XL XXL XXXL** (Entourez votre choix)

Catégorie (Dame – Senior – Vétéran) :

N° Licence FFPM 2023:

Tél :

Email :

Je désire si possible être à bord avec :

Le bulletin d'engagement doit être entièrement renseigné

Le pêcheur certifie avoir pris connaissance du règlement de pêche en bateau FFPM, ainsi que du cahier des charges relatif à cette manifestation.

Lu et approuvé :

Date :

Signature

Merci d'établir 4 chèques distincts :

- Montant de l'engagement 90€

- Montant de la réservation du repas de clôture 40€

- Montant séance d'entraînement 40€

- Montant pour les repas de midi 18€

Le bulletin d'engagement ainsi que les réservations pour les entraînements, les repas et le repas de clôture devront nous être expédiés recommandés avec accusé de réception à l'ordre du C.P.S.H et au plus tard le 20 avril 2024.

Adresse postale : C.P.S.H. C/ Claude PEYTRAL – Parc de la Luquette – 30 montée de Costebelle.

Les Oliviers – B3 83400 HYERES

Contact : port : 06 16 66 76 36 / mail : cpsHYERES.2@gmail.com



Club de Pêche Sportive Hyères

6^{ème} National Bateau



BASE NAUTIQUE DU PORT DE HYERES
Quai du Dr. ROBIN
83400 - HYERES

BATEAUX d'ENTRAÎNEMENT

Des bateaux peuvent être mis à votre disposition pour les séances d'entraînement, le vendredi 17 mai de 7 h à 12 h.

La séance d'entraînement est fixée à 40 Euros par personne, y compris appâts, café et viennoiseries au PC d'organisation.

Seules les inscriptions retournées par courrier et réglées par chèques seront retenues.

Il vous suffit pour cela de remplir ce formulaire :

NOM : PRÉNOM :

N° LICENCE FFPM 2024 :

ADRESSE :

Tél :

CLUB :

COMITE REGIONAL :

Nombres de séances désirées : X 40 € =



Club de Pêche Sportive Hyères

6^{ème} National Bateau



BASE NAUTIQUE DU PORT DE HYERES
Quai du Dr. ROBIN
83400 - HYERES

INSCRIPTION au REPAS de MIDI

Samedi 18 et Dimanche 19 Mai

Nom, prénom :

Tél :

email :

Club d'appartenance :

Comité :

Réservation	Tarif par personne	Nombre de personnes	Total
Samedi 18 mai	18 Euros		
Dimanche 19 mai	18 Euros		

Total de la réservation Euros

Date limite de réservation :

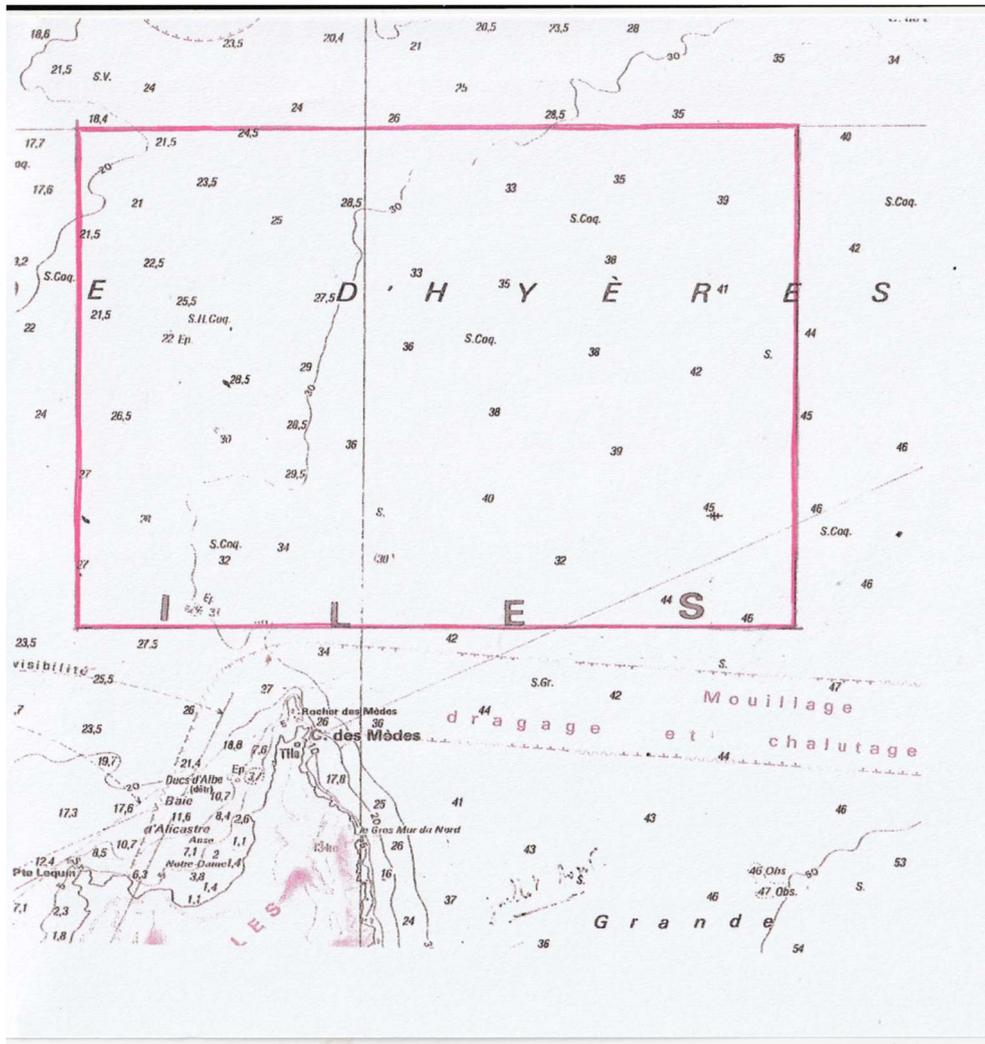
Club de Pêche Sportive de Hyères

BASE NAUTIQUE DU PORT DE HYERES

Quai du Dr. ROBIN

83400 - HYERES

ZONE DE PÊCHE



43:02 / 43:05

6:13 / 6:18

LES POISSONS LES PLUS COURANTS DANS LA ZONE DE PÊCHE

Parc national des Calanques

Guide à l'usage de la pêche de loisir

PÊCHE EMBARQUÉE, PÊCHE DU BORD ET PÊCHE SOUS-MARINE

Tailles minimales de capture (TMC) et marquage*

ATTENTION réglementation spéciale en Cœur de Parc

ESPECES MARQUEES

Bonite / Pélamide (<i>Sarda sarda</i>)	Chapon (<i>Scorpaena scrofa</i>) TMC : 30 cm	Denti (<i>Dentex dentex</i>)	Dorade coryphène (<i>Coryphaena hippurus</i>)	Dorade royale (<i>Sparus aurata</i>) TMC : 23 cm
Loup (<i>Dicentrarchus labrax</i>) TMC : 30 cm	Maigre (<i>Argyrosomus regius</i>) TMC : 45 cm	Maquereau (<i>Scomber spp.</i>) TMC : 18 cm	Pagre (<i>Pagrus pagrus</i>) TMC : 18 cm	Sar commun (<i>Diplodus sargus</i>) TMC : 23 cm
Sole (<i>Solea spp.</i>) TMC : 24 cm	Homard (<i>Homarus gammarus</i>) TMC : 30 cm	Langouste (<i>Palmurus cleptus</i>) TMC : 9 cm	Anchois (<i>Engraulis encrasicolus</i>) TMC : 9 cm	Cernier (<i>Polyprion americanus</i>) Uniquement pêches embarquée et du bord TMC : 45 cm
				Chinchard (<i>Trachurus spp.</i>) TMC : 15 cm
Congre (<i>Conger conger</i>) TMC : 60 cm	Dorade grise (<i>Sparidionosoma cantharus</i>) TMC : 23 cm	Espadon** (<i>Xiphus gladius</i>) Pêcher - relâcher	Marbré (<i>Labrogadus mormyrus</i>) TMC : 20 cm	Merlu (<i>Merluccius merluccius</i>) TMC : 20 cm
Mostelle (<i>Pagrus spp.</i>) TMC : 30 cm	Pageot acarne (<i>Pagellus acarne</i>) TMC : 17 cm	Pageot rose (<i>Pagellus bogaraveo</i>) TMC : 33 cm	Pageot rouge (<i>Pagellus erythrinus</i>) TMC : 15 cm	Rouget (<i>Mullus spp.</i>) TMC : 15 cm
Sar à museau pointu (<i>Diplodus puntazzo</i>) TMC : 18 cm	Sar à tête noire (<i>Diplodus vulgaris</i>) TMC : 18 cm	Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) TMC : 11 cm	Sparailon (<i>Diplodus annularis</i>) TMC : 12 cm	Thon rouge** (<i>Thunnus thynnus</i>) TMC : 30 kg ou 115 cm

* TMC : Arrêté du 29 janvier 2011 - Marquage : Arrêté du 17 mai 2011
 ** Dates et conditions d'application susceptibles de modification : www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr
 Parc national des Calanques (PNCLAP) - www.parcnationalcalanques.com - Photo pêcheur © Régine Ziss © Photo pisciculteur © Jacques Champollon



Club de Pêche Sportive Hyères

6^{ème} National Bateau

BASE NAUTIQUE DU PORT DE HYERES
Quai du Dr. ROBIN
83400 - HYERES



RECOMMANDATIONS

Lieux de Rendez-vous pour le Vendredi 19 et Samedi 20 Mai :

Le départ : PC ORGANISATION Base Nautique du Port Saint Pierre

- 06h00 Petit déjeuner (café viennoiseries)
- 06h30 Distribution des appâts, sacs et fiches commissaires
- 07h00 Départ des bateaux sur zone de pêche
- 07h30 Début de pêche
- 10h00 Pause
- 10h15 Reprise
- 12h45 Fin de pêche

Le retour : Entrée au port et manœuvres aux ordres de la Direction de la Compétition.

13h15 Entrée au port et débarquement au ponton d'accueil, au panneau « PESÉE », du commissaire et des prises pour la pesée, ensuite le bateau rejoint sa place au ponton D.

Les documents pour le skipper et le commissaire ainsi que la pige resteront sur le bateau pour le dimanche.

Déroulement de la compétition sur le bateau :

Les places attribuées aux concurrents à bord des bateaux (conformément au règlement) seront Tirées au sort par le commissaire de bord avant l'embarquement.

Le skipper «seul maître à bord » décide du lieu de pêche tout en restant dans la zone de pêche telle que définie pour la journée. Il pourra toutefois demander l'avis des pêcheurs compétiteurs.

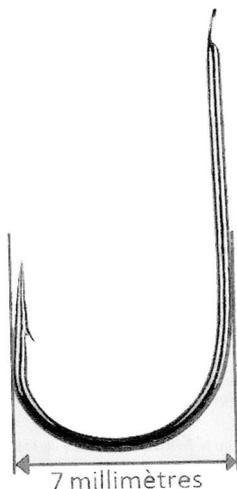
Tout bateau en action de pêche en dérive se trouvant hors zone, pourra, après décision du Jury, être disqualifié pour la journée (Art. 9 du Cahier des charges).

Le démarrage de la compétition sera annoncé par la Direction sur le canal 72. La direction de la compétition demandera à la mi compétition une pause d'un quart d'heure pour le changement de place sur les bateaux. Il donnera un nouveau feu vert pour le redémarrage.

Penser à se mettre en double veille 16/72.

Il est interdit de se servir de téléphones portables à bord des embarcations durant toutes les épreuves du championnat (sauf pour des raisons de sécurité). Cependant l'application GPS sur les smartphones sera tolérée.

Il est néanmoins demandé aux skippers d'avoir leur téléphone portable allumé, au cas où la Direction aurait besoin de les contacter pour des raisons qui ne sauraient être diffusées sur le Canal 72.



L'action de pêche se déroule bateau en dérive. Il est interdit de pêcher au mouillage.

Les ancres virtuelles sont interdites.

Dans le périmètre du Parc National de Port Cros, la taille minimale des hameçons utilisés est fixée à 7 mm selon la mesure figurant

Le changement de spot sera opéré à la demande du commissaire après consultation des compétiteurs (à la majorité), autant de fois que nécessaire.

Les appâts non utilisés le 1^{er} jour ne pourront pas resservir le 2^{ème} jour, ils devront être rendus au skipper à la fin de chaque manche. Le skipper les déposera au QG de l'organisation. Les appâts étant fournis par l'Organisateur, seuls ces appâts fournis seront autorisés.

Une pige sera mise à la disposition des compétiteurs sur chaque bateau. La pige restera sur le bateau pour la journée du dimanche.

Retour au port :

Le commissaire sera le seul habilité à débarquer les filets sur le ponton d'accueil, au panneau « PESÉE », et à remettre les prises de chaque compétiteur à la pesée.

Lors de l'action de pesée, le compétiteur pourra être présent.

Par souci de courtoisie, chaque compétiteur est invité à participer au nettoyage du bateau.

SURVEILLANCE ET ASSISTANCE SUR ZONE :

Seront sur zone pendant toute la durée du Championnat :

Le bateau référent de Direction du Championnat / sécurité sera à votre disposition par canal radio canal 77 pour répondre à toute demande des Skippers.

Préparation de la Pesée :

SUR LE BATEAU

LE COMPÉTITEUR :

Devra sectionner la nageoire caudale basse des poissons concernés par l'arrêté de marquage (Arrêté du 17 mai 2011). Cet arrêté sera joint dans l'enveloppe Commissaire.

LE COMMISSAIRE :

Compte et mesure les prises de chaque compétiteur. Incorpore le sac de poissons litigieux dans le sac principal.

- 1) Dans le cas de poissons litigieux (poissons inconnus, nom ne figurant pas sur la liste des poissons cités) à la demande expresse du pêcheur, le commissaire comptabilisera le poisson à part (dans un sac prévu à cet effet). Il le notera sur la fiche et posera le problème lors de la pesée, à la remise de la fiche commissaire correspondante. Aucune pénalité ne sera encourue par le compétiteur, après la décision du jury.***
- 2) Tous les poissons présentés à la table de pesée par le pêcheur, seul responsable de sa présentation, ne faisant pas la taille réglementaire, sera pénalisé de 10% sur sa pesée totale, poids /point par poissons non valide.***

Le Commissaire place les prises dans le filet prévu à cet effet, met l'étiquette sur laquelle est indiqué le nom du pêcheur et ferme le sac avec le Rilsan.

Signe avec le compétiteur la fiche de prises après l'avoir remplie.

Surveille le convoyage et assiste à la pesée de tous les sacs du bateau dont il a la charge. Il signera, en cas d'absence du compétiteur, la feuille individuelle de pesée.

FICHE TECHNIQUE

TIRAGE AU SORT

La désignation des commissaires se fera le Vendredi 17 mai à 17h30 au PC organisation «Base Nautique».

DURÉE DES EPREUVES

- La durée de chaque manche est de 5 heures (cinq heures).
- Les deux manches commencent et se terminent pour tous à la même heure (appel VHF). En cas de conditions climatiques difficiles, l'organisateur se réserve le droit de modifier le planning des épreuves dans le respect du règlement fédéral.

MODE DE PÊCHE

- Pêche avec une canne de maximum 5 mètres en action de pêche
- Trois hameçons simples, 7 mm minimum, par montage
- Cannes de réserve illimitées
- Le style de pêche est dite : en dérive (zone Natura 2000), dans un périmètre défini (points GPS limites fournis aux skippers).
Suivant l'article 27 du règlement Fédéral, les cannes de réserve pourront être montées jusqu'à l'émerillon, pince ou agrafe.

MATERIEL DE PÊCHE

Le matériel communément utilisé : canne de 5 mètres maximum équipée d'un moulinet.

APPÂTS

Seuls les appâts fournis par l'organisateur seront autorisés. Les appâts utilisés le vendredi ne pourront pas servir le samedi, ils seront récupérés par le skipper.

POISSONS

A cette époque de l'année sur la zone de pêche, vous pouvez rencontrer : bogue, serran, dorade, pageot, sar, girelle, gobie, rascasse, rouget, chinchard, maquereau, orphie, congre. Bonites. etc.

Les espèces dominantes étant : bogue, girelle, serran, pageot, dorade, chinchard, maquereau, orphie.

ARBITRES ET SÉCURITÉ

Le responsable des arbitres, choisi parmi les licenciés de la FFPM, les juges pour les tables de pesé. Deux bateaux contrôle seront affectés sur la zone de pêche.

Lieux de pêche : voir la carte avec le tracé de la zone de pêche. (Se renseigner également auprès des skippers, se sont tous des pêcheurs locaux).

PÊCHEURS EVITEZ LES ERREURS

ESPECES ET TAILLES

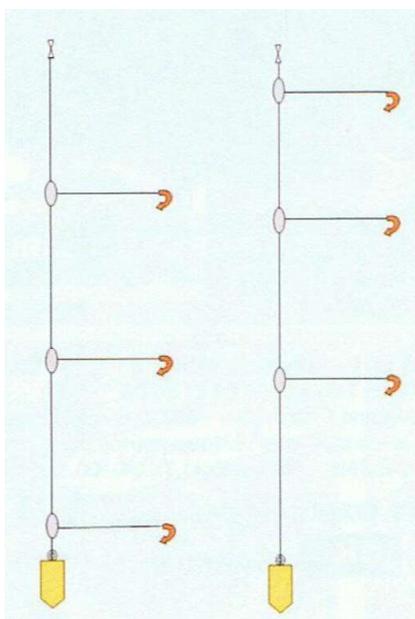
Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces points du règlement

- Les appâts seront fournis en quantité égale.
- **Vous ne pouvez pas en utiliser d'autres !!**
- Les appâts non utilisés le samedi, ne pourront pas servir le dimanche, ils seront récupérés par le skipper.
- Les deux manches commencent et se terminent pour tous à la même heure.
- Le style de pêche est : en dérive (zone Natura 2000), dans un périmètre défini.
- Tous les poissons qui font la taille légale comptent pour la pesée, sans aucune limitation.
- Tout pêcheur présentant un poisson sous la taille à la pesée sera **Pénalisé** (voir règlement)
- La pêche de 5 bogues maximum sera autorisée
- Le commissaire veillera à faire respecter ce règlement !!

Tout autre poisson pourra être présenté à la pesée, il suffira de le déclarer afin de confirmer sa taille légale en vigueur !!



Matériel recommandé Schéma palangrotte type Méditerranéen



ATTENTION AUX VIVES:
Poissons venimeux
extrêmement dangereux, même mort.
Il est fortement recommandé d'avoir
une pince à vive à bord du bateau



Canne :

De 4 à 5 mètres avec action de pointe et buscle.

Bas de ligne :

1,80 à 2 m en fluo carbone de 29 /100.

Les empiles :

En fluo carbone de 2, 25 28/100 de 20 à 50 cm en fonction des courants.

Elles sont rattachées au corps de ligne par des roto perles ou pour les adeptes par des perles clip sables, avec ou sans traînard selon les conditions et le type de poisson.

Les hameçons couramment utilisés :

Taille 8 à 6 renversés.

Les plombs :

De type poire, compris entre 20 et 100 g.

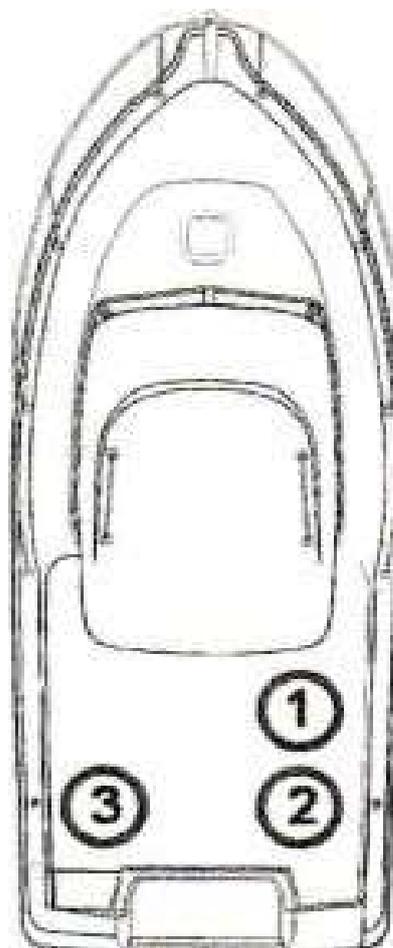
Le fil du moulinet :

Il peut être en nylon de 30/100.

CHANGEMENT DE PLACE

1ère mi-temps

2ème mi-temps



Adresse postale : C.P.S.H. C^o Claude PEYTRAL – Parc de la Luquette – 30 montée de Costebelle.
Les Oliviers – B3 83400 HYERES
Contact : port : 06 16 66 76 36 / mail : cpshyeres.2@gmail.com

LISTE DES HÉBERGEMENTS

HÔTEL LA POTINIÈRE

**Hôtel de charme à Hyères
en bord de mer
avec accès direct à la plage**

**www.lapotiniere.com
04 94 00 51 60
lapotiniere83@gmail.com**



LE MÉDITERRANÉE
HÔTEL DE CHARME

**8, avenue de la Méditerranée - 83400 HYÈRES
+33 (0)4 94 00 52 70
info@hotelmed.info - www.hotelmed.info**